



POLITIQUE DE LOISIRS DE VAL-MORIN

2015-2019

PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS

La Municipalité a choisi de se doter d'une politique de loisirs parce qu'elle considère que ceux-ci doivent être reconnus et gérés comme un moteur essentiel de la vie à Val-Morin. Elle s'engage donc par la présente à faire preuve de leadership dans ce domaine, à être à l'écoute de ses citoyens, à les soutenir dans leurs loisirs et à leur offrir des activités variées afin qu'ils puissent s'amuser et adopter un mode de vie sain.

Selon le Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, le leadership en la matière doit provenir de plusieurs horizons, qu'ils soient citoyens, privés ou municipaux, et la Municipalité et son conseil se doivent de reconnaître et de soutenir ce leadership.¹ Il est par conséquent juste de dire que la direction, la mobilisation, la transparence et la coopération constituent quatre éléments clés pour une politique de loisirs réussie.

Mais qu'entend-on au juste par loisirs? Nous proposons ici la définition suivante : Les loisirs englobent le sport, le plein air et la vie communautaire. Ils prennent la forme d'activités libres ou organisées, qui se déroulent dans les temps libres des citoyens, en dehors des obligations familiales et professionnelles. Et il va sans dire qu'ils s'adressent aux citoyens de tous âges.

Les loisirs exigent des ressources et des infrastructures à la fois bâties et naturelles. À cet égard, nous sommes choyés à Val-Morin.

La Municipalité compte déjà plusieurs infrastructures, notamment au parc Legault, où l'on trouve un terrain de soccer, un terrain de basketball, une patinoire et des installations de planches à roulettes. La Bibliothèque Francine Paquette, le parc Poupart et les Jardins communautaires sont situés au cœur du village et offrent de belles occasions de loisirs. Le Parc régional Val-David-Val-Morin et le P'tit train du Nord traversent notre territoire et en constituent l'un des principaux attraits.

Enfin, on trouve à Val-Morin, en plus de la rivière du Nord, une vingtaine de lacs, dont le magnifique lac Raymond, qui sont des biens communs dont peut jouir l'ensemble de la population.

¹ Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, volume 10, numéro 2, 2012, page 2. Consulté en ligne le 15 juin 2015 :

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/51800/5/F1279049355_Bulletin_Vol.10_No.2.pdf.

Tout cela nous amène à formuler 5 principes directeurs la Politique des Loisirs de la municipalité

1. Offrir à tous des loisirs accessibles, sécuritaires, diversifiés et de qualité.
2. Rembourser une partie des frais d'inscription à des activités de loisirs destinées aux jeunes dans les limites de la MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides lorsque celles-ci ne sont pas offertes par la Municipalité.
3. Harmoniser les besoins de loisir des citoyens de tous les âges.
4. Tresser un tissu social riche, faciliter les échanges et briser l'isolement.
5. Créer ou renforcer des partenariats avec des villes, des entreprises, des organismes ou des citoyens d'ici ou de l'étranger .

Les loisirs offrent un potentiel énorme pour la Municipalité et ses citoyens, puisque leur incidence s'étend à plusieurs domaines : ils sont en effet un atout considérable pour attirer des familles à Val-Morin; ils peuvent donner lieu à des investissements résidentiels et commerciaux; ils favorisent de saines habitudes de vie; ils facilitent le réseautage et enrichissent la vie communautaire.

La Municipalité et le Comité des loisirs sont donc très fiers de cette nouvelle politique, qui, nous l'espérons, sera la pierre d'assise d'une longue et riche tradition de loisirs à Val-Morin.

La présente politique est le fruit d'une réflexion et d'une rédaction collective de : Annick Léveillée, Louis Poliquin, Joëlle Leroux, Luc Pelot, Julie Lanctôt, Nicole Laforce, Stéphanie Hewitt, Julien Casavant et Geneviève Saint-Amour.